

# RÉFÉRENDUM SUR LA JUSTICE



Votre nom et votre adresse resteront confidentiels dans la publication des résultats du Référendum et vos réponses seront compilées indépendamment de vos coordonnées.

## Instructions :

Merci d'indiquer vos réponses en cochant la case appropriée. Puis, retournez ce formulaire à l'Institut pour la Justice dans l'enveloppe-réponse jointe.

**N'ATTENDEZ PAS, ET PARTICIPEZ À CETTE IMPORTANTE INITIATIVE AUJOURD'HUI !**

## AVERTISSEMENT IMPORTANT :

Certaines réponses peuvent paraître « évidentes ». Elles n'en sont pas moins indispensables : si nous les posons, c'est parce qu'elles font débat dans les cercles d'experts, et que, depuis quarante ans, les politiques publiques se font à l'inverse de l'évidence. Nous vous remercions de votre compréhension.

Merci de répondre attentivement aux questions suivantes. Vos réponses seront analysées par l'Institut pour la Justice et lui permettront d'interpeller les Pouvoirs Publics, afin de déclencher une profonde réforme de notre système judiciaire, dans le sens de vos réponses.

<b>1</b>	Avant de lire cette lettre, étiez-vous au courant que les criminels récidivistes, même les plus dangereux, sont systématiquement remis en liberté avant la fin de leur peine ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<b>2</b>	Un criminel condamné à 20 ans de prison devrait-il effectivement y rester 20 ans ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<b>3</b>	Selon vous, les auteurs de meurtre accompagné de viol, de tortures et d'actes de barbarie doivent-ils être définitivement écartés de la société ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<b>4</b>	Pensez-vous que les autres criminels doivent être soumis, après leur sortie de prison, à une constante évaluation de leur dangerosité ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<b>5</b>	Pensez-vous que la responsabilité d'un magistrat qui relâche un criminel doit pouvoir être engagée, quand sa décision a eu pour effet la mise en danger d'autrui ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<b>6</b>	Dans le cas d'un tueur ou d'un violeur en série, pensez-vous que la peine devrait être proportionnelle au nombre de victimes ? (ce n'est pas le cas actuellement)	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non



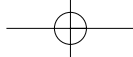
Institut pour la justice

57, rue d'Amsterdam  
75008 Paris

Tél. : 01 40 16 57 63

www.institutpourlajustice.com

Tournez la page S.V.P. ►



<b>7</b>	Trouvez-vous justifié qu'un criminel coupable de meurtre accompagné de tortures ou d'actes de barbarie bénéficie d'une peine plus légère à partir du moment où sa victime a plus de 15 ans ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>8</b>	<p>Selon vous, pour résoudre le problème de la surpopulation dans les prisons, faut-il :</p> <p>a ) relâcher un plus grand nombre de criminels et de délinquants avant la fin de leur peine, comme l'a annoncé le ministre de la Justice Rachida Dati le 10 juin 2008 ?</p> <p>b) construire de nouvelles places de prison ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non  <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>9</b>	<p>Seriez-vous prêt à apporter votre soutien financier à l'Institut pour la Justice, afin qu'il organise des campagnes d'information et de sensibilisation des citoyens, et qu'il fasse valoir votre point de vue auprès des pouvoirs publics ?</p> <p>Si oui, merci de remplir le coupon ci-dessous.</p>	



Institut pour la justice

57, rue d'Amsterdam,  
75008 Paris

Tél. : 01 40 16 57 63

www.institutpurlajustice.com

**Oui**, je mesure les conséquences dramatiques des réformes d'assouplissement du code pénal depuis 25 ans, qui ont entraîné tant de morts qui auraient dû être évitées. Je souhaite soutenir l'Institut pour la Justice pour rétablir le bon sens dans notre système judiciaire, afin d'assurer une meilleure protection des personnes innocentes, des victimes et de leurs familles. Avec mon Référendum rempli, j'envoie à l'Institut pour la justice un don de soutien de :

20 euros     30 euros     50 euros     100 euros     Libre : \_\_\_\_\_

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Institut pour la Justice.

Mon adresse e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

L'Institut pour la Justice est une association Loi 1901, qui a pour objet de promouvoir une réforme du système judiciaire dans le sens d'une meilleure protection des innocents et des victimes. Elle n'est affiliée à aucun organisme, ne reçoit aucune subvention de l'État, et agit en toute indépendance. Pour plus d'information sur l'association, sur Anne-Lorraine Schmitt et sur les autres victimes récentes des nouvelles lois pénales, rendez-vous sur [www.institutpurlajustice.com](http://www.institutpurlajustice.com)

Reçu fiscal : l'article 238 bis du Code Général des impôts limite le droit d'émettre des reçus fiscaux aux associations ayant un caractère "philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel". Bien qu'association défendant une cause d'intérêt général et ne profitant financièrement à personne, l'Institut pour la Justice n'entre dans aucune de ces catégories et ne peut donc pas faire bénéficier ses donateurs d'une réduction d'Impôt. Nous vous en demandons pardon par avance, et espérons que vous déciderez de soutenir d'autant plus généreusement notre mouvement, l'impossibilité d'émettre des reçus rendant beaucoup plus difficile la collecte de fonds pour notre Institut. Mille mercis.

LES RÉPONSES SONT FACULTATIVES ET SONT DESTINÉES À L'INSTITUT POUR LA JUSTICE. LES OPINIONS ÉMISES SERONT ENREGISTRÉES SANS AUCUN LIEN AVEC L'IDENTITÉ DU PARTICIPANT. LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNÉES EST ASSURÉ PAR NOS SOINS. L'ASSOCIATION L'INSTITUT POUR LA JUSTICE PEUT ÊTRE AMENÉE À COMMUNIQUER VOS COORDONNÉES À D'AUTRES ORGANISMES AGRÉÉS PAR ELLE. VOUS POUVEZ VOUS Y OPPOSER EN COCHANT LA CASE SUIVANTE :

